Accusé de réception en préfecture 078-217801729-20190125-X25012019-13-AR Date de télétransmission : 25/01/2019 Date de réception préfecture : 25/01/2019

> Arrêté règlementaire Service Jeunesse, Sports et Vie Associative A-25/01/2019-13 Nature : Police



ARRÊTÉ MUNICIPAL

Objet : ré-ouverture des pistes d'athlétisme du stade Claude Fichot et Léon Biancotto

Monsieur Laurent BROSSE, Maire de Conflans-Sainte-Honorine, Conseiller départemental des Yvelines,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2212-2,

Vu l'arrêté municipal n° A-22/01/2019-28 interdisant l'accès des pistes d'athlétisme du stade Claude Fichot et Léon Biancotto en raison des conditions climatiques et afin de limiter la dégradation de l'installation.

Vu l'arrêté municipal n°A-01/06/2018-38 du 1er juin 2018 donnant délégation à Monsieur Bruno LAKEHAL, en sa qualité de onzième adjoint au Maire, pour assurer les fonctions d'administration de la commune en matière de sports,

Considérant qu'au vu de l'amélioration des conditions climatiques, l'état des pistes d'athlétisme du stade Claude Fichot et Léon Biancotto permet désormais la pratique en toute sécurité des activités sportives,

ARRETE

ARTICLE 1 : **AUTORISE** l'accès de la piste d'athlétisme du stade Claude Fichot sis rue du Bois d'Aulne, et de la piste d'athlétisme du stade Léon Biancotto sis rue de Stalingrad à Conflans Sainte Honorine aux utilisateurs à compter du 25 janvier 2019, 8h00.

ARTICLE 2: la signalisation réglementaire sera mise en place par les services de la ville.

ARTICLE 3 : voie et délai de recours :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

ARTICLE 4 : La Directrice Générale des Services, Monsieur le directeur des services techniques Municipaux, Monsieur le chef de la police, responsable de la police municipal seront chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché sur site.

Fait à Conflans-Sainte-Honorine, le 25 JAN. 2019

L'Adjoint au Maire délégué aux sports,

Bruno LAKEHAL

Affiché le: 25 JAN. 2019

Transmis au contrôle de légalité le : 25 JAN. 2019

Notifié le :